



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E73413

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2023

ÉDITÉ LE 05/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 58185/1998B00557

Siret : 419 128 657 00030

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 00 33676-

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 78986666

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 78986666

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2021

Raison sociale : ARMOR RENOVATION

Sigle : ARMOR RENOVATION
42 RUE DE MONTFORT
35310 BREAL SOUS MONTFORT

Téléphone : 02 23 41 19 30

Portable : 06 12 42 73 62

Fax :

Site Internet : www.armor-renovation.com

E-mail : armor-renovation@orange.fr

Responsabilité légale :
GAILLARD PATRICE GÉRANT

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2019
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	20/09/2019
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/09/2019
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/09/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.